

Meschers le 15 octobre 2007

CPDP
Monsieur le Président
Projet de terminal méthanier du Verdon
17 cours du Chapeau Rouge
33000 BORDEAUX

Objet :
Projet de terminal méthanier du Verdon

Monsieur,

Je rappelle que la France a ratifié le protocole de Kyoto et que ce dernier est entré en vigueur en 2005.

Le protocole de Kyoto vise à réduire les gaz à effet de serre.

Le protocole de Kyoto désigne clairement 6 gaz à effet de serre dont le "Méthane".

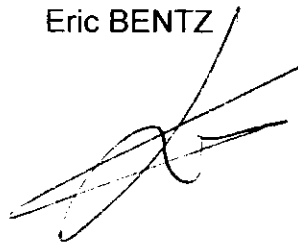
Je rappelle aussi que les Pays Bas ont également ratifié ce protocole.

Je considère que la France ne peut accepter l'implantation d'un port méthanier, financé par des fonds de pensions américains sachant que les Etats-Unis font partie des pays qui n'ont pas ratifié le protocole de Kyoto.

L'Etat peut-il aller à l'encontre de ses engagements ?

Souhaitant une réponse détaillée, veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Eric BENTZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric Bentz', written over a horizontal line.